

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3739)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, Mme Descamps, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et
M. Zumkeller

ARTICLE 4

Substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 1^{er} juin 2021 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous souhaitons limiter la durée de conservation des fichiers comportant des données de santé.